



Newsletter

N° 212 – Septembre 2018

Secrétariat général de la CSSF
283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 251-2560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu



RESSOURCES HUMAINES

Le 3 septembre 2018, le Ministre des Finances Pierre Gramegna a assermenté Marco Zwick en tant que nouveau directeur de la CSSF. Il succède à Simone Delcourt, partie à la retraite, et reprend le domaine de compétence du métier OPC et des PSF spécialisés.

Par ailleurs, la CSSF a recruté 18 nouveaux agents, qui ont été affectés aux services suivants :

Banking supervisory policy and Single Supervisory Mechanism coordination (SSM)

Simon DAGRAIN

Métier OPC

Anamarija BABIC

Lynn FELTEN

Nathan HENRY

Roland KREMER

Véronique SCHNEIDER

Anita TIGANJ

Nicolas WAECKERLÉ

Métier Surveillance des marchés d'actifs financiers (MAF)

Maikel DA SILVA VELOSO

On-site inspection

Maida ALIBASIC

Lucie BEDROSSIAN

Sandrine KAYSER-MEUNIER

Lucian MURGULET

Saïd QACEME

Bastien STEINMETZ

Personnel, administration et finances

Jennifer KANDEL

Résolution

Carlos Manuel LIPARI FERREIRA PINTO

Systèmes d'informations de la CSSF

Tamian NINGAYO

Suite au départ de 5 agents, la CSSF compte 822 agents, dont 447 hommes et 375 femmes au 1^{er} septembre 2018.

AVERTISSEMENTS

Avertissements publiés par la CSSF

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a publié les avertissements suivants :

- 11 septembre 2018 : Avertissement concernant les activités d'une entité dénommée Brokerhouse Prime
- 20 septembre 2018 : Avertissement concernant les activités d'une entité dénommée PtBanc

Les avertissements mentionnés ci-dessus sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse <http://www.cssf.lu/consommateur/avertissements/news-cat/90/>.

Avertissements publiés par l'OICV-IOSCO

Plusieurs avertissements ont été publiés sur le site Internet de l'OICV-IOSCO à l'adresse :

http://www.iosco.org/investor_protection/?subsection=investor_alerts_portal.

REGLEMENTATION NATIONALE

Circulaire CSSF 18/696

La circulaire vise à mettre en œuvre dans la réglementation luxembourgeoise applicable aux fonds monétaires soumis à la surveillance de la CSSF et aux gestionnaires luxembourgeois de fonds monétaires les lignes de conduite « Guidelines on stress tests scenarios under Article 28 of the MMF Regulation (Ref. ESMA/34-49-115) » publiées le 21 mars 2018 par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA).

Loi du 10 août 2018

La loi du 10 août 2018 relative aux informations à obtenir et à conserver par les fiduciaires et portant transposition de l'article 31 de la directive (UE) 2015/849 du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, a été publiée au Mémorial A702 du 21 août 2018 et a pris effet le 25 août 2018.

Principalement, la loi du 10 août 2018 exige des fiduciaires qu'ils obtiennent et conservent des informations adéquates, exactes et actuelles sur les bénéficiaires effectifs des fiducies pour lesquelles ils occupent la fonction de fiduciaire. Sur demande, les fiduciaires fournissent aussi ces informations aux autorités nationales, telles que définies à l'article 1^{er}, point 1 de cette loi.

Par ailleurs, les fiduciaires sont désormais tenus de déclarer leur statut et de fournir les informations relatives aux bénéficiaires effectifs aux personnes assujetties à la loi du 12 novembre 2004 lorsque, en tant que fiduciaires, ils nouent une relation d'affaires avec ceux-ci ou exécutent, à titre occasionnel, une transaction dont le montant dépasse les seuils fixés à l'article 3, paragraphe 1, de la loi du 12 novembre 2004.

La CSSF est chargée de surveiller le respect par les fiduciaires des obligations prévues par cette loi dans le cadre de ses fonctions d'autorité chargée de veiller au respect des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, ce qui engendre aussi un pouvoir d'enquête et de sanctions.

Circulaire CSSF 18/697

La circulaire clarifie ou apporte des précisions additionnelles par rapport à certains aspects de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et/ou du règlement délégué 231/2013, et dans une certaine mesure, de la loi FIS et/ou de la loi SICAR, dans le contexte luxembourgeois, en posant les principes de bonne gouvernance et en détaillant les exigences de la CSSF en matière d'organisation interne et de bonne pratique des entités luxembourgeoises (voir communiqué de presse 18/27 à la page 9).

Circulaire CSSF 18/698

La circulaire a pour objet de donner des précisions supplémentaires aux gestionnaires de fonds d'investissement sur certaines conditions d'agrément dont plus particulièrement la structure d'actionariat, les exigences de fonds propres, les organes de gestion, les dispositifs en matière d'administration centrale et de gouvernance, et les règles régissant l'encadrement des délégations (voir communiqué de presse 18/27 à la page 9).

Circulaire CSSF 18/699

La circulaire vise à mettre à jour le tableau EI « Responsables de certaines fonctions et activités » et les instructions y relatives.

Loi du 10 août 2018

modifiant : 1° le Code de procédure pénale ; 2° la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ; 3° la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme ; 4° la loi modifiée du 25 mars fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat afin de porter organisation de la Cellule de renseignement financier (CRF)

Cette loi a été publiée au Mémorial A 796 le 12 septembre 2018 et entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2018. Elle vise notamment à réorganiser la cellule de renseignement financier (ci-après dénommée la « CRF ») et à aligner davantage son fonctionnement aux exigences résultant des normes internationales. L'organisation de la CRF est adaptée afin de tenir compte des évolutions et besoins actuels. La CRF est ainsi détachée du parquet auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg pour être rattachée au parquet général. La réorganisation de la CRF est également accompagnée d'une augmentation de ses ressources humaines. Par ailleurs, la loi prévoit plusieurs adaptations des dispositions relatives au fonctionnement de la CRF. Ces adaptations tiennent compte des exigences internationales résultant du standard du Groupe d'Action Financière (« GAFI »), notamment celles de la Recommandation 20 relative aux déclarations des opérations suspectes, de la Recommandation 29 relative à la cellule de renseignement financier et de la Recommandation 40 relative aux autres formes de coopération internationale.

De même, la loi transpose certaines dispositions de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 en modifiant la loi du 12 novembre 2004, notamment par l'ajout d'une définition de l' « infraction sous-jacente associée ». La loi précise aussi que « Toutes les opérations suspectes, y compris les tentatives d'opérations suspectes doivent être déclarées, quel que soit leur montant. ». Concernant les transactions pour lesquelles le professionnel sait, soupçonne ou a des motifs raisonnables de soupçonner qu'elles sont liées à un blanchiment, à une infraction sous-jacente associée ou à un financement du terrorisme, en plus de l'information préalable à la CRF, la loi ajoute que le professionnel devra aussi se conformer « à toute instruction particulière » émanant de la CRF (article 5 (3) nouveau de la loi du 12 novembre 2004). En matière de non « tipping-off », la loi du 10 août 2018 mentionne que les informations visées sont celles qui « sont, seront ou ont été communiquées ou fournies » aux autorités compétentes. L'article 5 de la loi du 12 novembre 2004 sera finalement complété par un paragraphe 6 visant le partage des informations au sein du groupe.

Il appartiendra aux professionnels de prendre dûment en compte toutes les dispositions de la loi du 12 novembre 2004 telle que modifiée par la loi du 10 août 2018.

REGLEMENTATION BANCAIRE ET MECANISME DE SURVEILLANCE UNIQUE

(uniquement en anglais)

Single Supervisory Mechanism - European Central Bank (ECB)**Publications and consultations****15 August 2018** - [Brexit: Counting down](#)

Within the Brexit context, the ECB continues to raise awareness and engage with banks to enable a smooth process for them. Banks are invited to speed up their work and complete their preparations during the final count-down to Brexit.

16 August 2018 - [List of supervised entities \(as of 1 July 2018 revised version\)](#)

In accordance with Article 49 of Regulation (EU) No 468/2014 of the European Central Bank (the SSM Framework Regulation), the ECB has updated the list containing the name of each supervised entity and supervised group which is directly supervised by the ECB ("significant supervised entity" and "significant supervised group", as defined in Article 2, points (16) and (22) of the SSM Framework Regulation). It has also published the list of entities supervised by a national competent authority (NCA).

29 August 2018 - [ECB publishes Consolidated Banking Data for end-March 2018](#)

The ECB has published the Consolidated Banking Data (CBD) with reference to end-March 2018, a data set of the EU banking system compiled on a group consolidated basis. With the current publication, the CBD reporting framework has been updated to incorporate a revision in the Implementing Technical Standards (ITS) on supervisory reporting of the European Banking Authority (EBA) arising mainly due to modifications in the classification of financial instruments and the measurement of asset impairments following the implementation of the IFRS 9 standard.

August 2018 - [Letters from the Chair of the Supervisory Board to members of the European Parliament](#)

The ECB has published two letters from the Chair of the Supervisory Board to members of the European Parliament in response to written requests relating to the seizure of bank accounts in Italy and to loan-granting practices.

Regulatory developments

22 August 2018 - Publication of the [Opinion of the European Central Bank of 22 August 2018](#) on the review of prudential treatment of investment firms (IFs). Following a request from the European Parliament and the Council of the European Union, the ECB issued an opinion on a draft law reviewing the prudential treatment of IFs. The ECB provided comments on: (i) the classification of IFs as credit institutions; (ii) authorisation of those IFs; (iii) statistical implications; (iv) macro-prudential issues; and (v) the provision of services by third-country firms (CON/2018/36).

22 August 2018 - Publication of the [Opinion of the European Central Bank of 22 August 2018](#) on a proposal for a directive of the European Parliament and of the Council on the issue of covered bonds and covered bond public supervision and amending Directive 2009/65/EC and Directive 2014/59/EU; and on a proposal for a regulation of the European Parliament and of the Council on amending Regulation (EU) No 575/2013 as regards exposures in the form of covered bonds (CON/2018/37).

31 August 2018 - Publication of the [Opinion of the European Central Bank of 31 August 2018](#) on critical infrastructures, cybersecurity and covered bonds (CON/2018/39).

Interviews and speeches

5 August 2018 - "[Interview with Welt am Sonntag](#)" - Interview with Sabine Lautenschläger, Member of the Executive Board of the ECB and Vice-Chair of the Supervisory Board of the ECB

15 August 2018 - "[Diversity is the best bulwark against groupthink](#)" - Interview with Ed Sibley, Member of the Supervisory Board of the ECB, Supervision Newsletter

23 August 2018 - "[Interview with Euromoney](#)" - Interview with Ignazio Angeloni, Member of the Supervisory Board of the ECB

European Commission and European Council

Regulatory developments

10 August 2018 - Publication of [Commission Delegated Regulation \(EU\) 2018/1108 of 7 May 2018](#) supplementing Directive (EU) 2015/849 of the European Parliament and of the Council with regulatory technical standards on the criteria for the appointment of central contact points for electronic money issuers and payment service providers and with rules on their functions.

European Banking Authority (EBA)

Publications

Capital Requirements Directive and Regulation

9 August 2018 - [EBA updates data and indicators used for the identification of global systemically important institutions \(G-SIIs\)](#)

The EBA has published 12 indicators and updated the underlying data from the 35 largest institutions in the EU, whose leverage ratio exposure measure exceeds EUR 200 bn. This end-2017 data contributes to the internationally agreed basis on which a smaller subset of banks will be identified as global systemically important institutions (G-SIIs), following the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) and the Financial Stability Board (FSB) final assessments. The EBA will update this data on a yearly basis and will provide a user-friendly platform to aggregate it across the EU.

9 August 2018 - [EBA updates XBRL taxonomy 2.8](#)

The EBA has published a corrective update to the XBRL taxonomy that Competent Authorities shall use for the remittance of data under the Implementing Technical Standards (ITS) on supervisory reporting for reference dates of 31 December 2018 onwards.

28 August 2018 - [EBA launches consultations on supervisory reporting for the reporting framework 2.9 and prepares for its modular release](#)

The EBA launches three public consultations on amendments to the ITS on supervisory reporting for the reporting framework 2.9. The proposed changes to the ITS aim to keep reporting requirements in line with changes in the regulatory framework and with the evolving needs for **Supervisory Authorities' risk assessments**.

The consultations on FINREP and on COREP securitisations will run until **27 November 2018**.

The consultation on LCR reporting will run until **26 October 2018**.

Macro prudential fora European Systemic Risk Board (ESRB)

Countercyclical Capital buffer (CCyB)

The list of applicable CCyB rates in EU/EEA countries is available on the [website of the ESRB](#). The following countries have announced a CCyB rate different from 0%:

Country	CCyB rate	Application date
Czech Republic	1.0%	01/07/2018
	1.0%	01/10/2018
	1.25%	01/01/2019
	1.25%	01/04/2019
	1.50%	01/07/2019
Denmark	0.50%	31/03/2019
France	0.25%	01/07/2019
Iceland	1.25%	17/10/2018
	1.25%	05/01/2019
	1.75%	15/05/2019
	1.75%	29/06/2019
Ireland	1.0%	05/07/2019
Lithuania	0.50%	31/12/2018
	1.0%	30/06/2019
Norway	2%	31/12/2017
Slovakia	1.25%	01/08/2018
	1.25%	01/11/2018
	1.25%	01/02/2019
	1.25%	01/05/2019
	1.50%	01/08/2019
Sweden	2%	19/03/2017
United Kingdom	0.5%	27/06/2018
	1.0%	28/11/2018

The list of applicable CCyB rates in non-EU/EEA countries can be consulted on [the website of the Bank of International Settlements](#).

The Financial Stability Board (FSB)

Publications and consultations

7 August 2018 - [FSB, BCBS, IOSCO, and CPMI launched consultation on evaluation report on effects of reforms on incentives to centrally clear over-the-counter \(OTC\) derivatives; and released study report on central clearing interdependencies](#)

The Financial Stability Board (FSB), the Committee on Payments and Market Infrastructures (CPMI), the International Organization of Securities Commissions (IOSCO) and the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) have published a consultative document examining the effects of G20 financial regulatory reforms on the incentives to centrally clear over-the-counter (OTC) derivatives.

The evaluation concluded that: (i) the changes observed in OTC derivatives markets are consistent with the G20 Leaders' objective of promoting central clearing to mitigate systemic risk and make derivatives markets safer; and (ii) the relevant post-crisis reforms appear to create an overall incentive to centrally clear OTC derivatives. The final report will be published in November 2018.

An additional [study](#) concludes that exposures to CCPs are concentrated among a small number of entities, which account for the majority of prefunded financial resources.

The consultation will run until **7 September 2018**.

16 August 2018 - [FSB launches thematic peer review on implementation of the Legal Entity Identifier \(LEI\)](#)

The FSB has launched a thematic peer review on the implementation of the LEI. The objective of the review is to evaluate the progress made by FSB members in response to the G20 Leaders' 2012 call for "global adoption of the LEI to support authorities and market participants in identifying and managing financial risks". The peer review report will be published in the first half of 2019.

Feedback should be submitted by stakeholders by **21 September 2018**.

16 August 2018 - [CPMI and IOSCO launch consultation on governance arrangements for over-the-counter \(OTC\) derivatives data elements](#)

The document identifies key criteria, functions and bodies for the governance arrangements for critical data.

The consultation will run until **27 September 2018**.

COMMUNIQUES

Publication des circulaires CSSF 18/697 et 18/698

Communiqué de presse 18/27 du 24 août 2018

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) attire l'attention du public sur la publication de :

- la circulaire CSSF 18/697 relative aux dispositions organisationnelles applicables aux dépositaires de fonds qui ne relèvent pas de la partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, et, le cas échéant, à leurs succursales.

Elle modifie la circulaire CSSF 16/644 relative aux dispositions applicables aux établissements de crédit agissant comme dépositaire d'OPCVM soumis à la partie I de la Loi 2010, le cas échéant, représentés par leur société de gestion et la circulaire IML 91/75 (telle que modifiée par la circulaire CSSF 05/177) concernant la révision et refonte des règles auxquelles sont soumis les organismes luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

Elle entre en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2019.

- la circulaire CSSF 18/698 relative à l'agrément et à l'organisation des gestionnaires de fonds d'investissement de droit luxembourgeois. La circulaire a pour objet de donner des précisions supplémentaires sur certaines conditions d'agrément dont plus particulièrement la structure d'actionariat, les exigences de fonds propres, les organes de gestion, les dispositifs en matière d'administration centrale et de gouvernance, et les règles régissant l'encadrement des délégations. Elle comprend, par ailleurs, des dispositions spécifiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme applicables aux gestionnaires de fonds d'investissement et aux entités exerçant la fonction d'agent teneur de registre.

La circulaire abroge la circulaire CSSF 12/546 relative à l'agrément et à l'organisation des sociétés de gestion de droit luxembourgeois et entre en vigueur avec effet immédiat.

Publication du rapport d'activités 2017 de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

Communiqué de presse 18/28 du 29 août 2018

Le rapport sur les activités de la CSSF et l'évolution de la place financière au cours de l'année 2017 vient d'être publié.

Un exemplaire papier de la version française du rapport peut être obtenu gratuitement auprès de la CSSF, e-mail : direction@cssf.lu, sur simple demande.

Le rapport peut également être consulté et téléchargé en version française et en version anglaise sur le site Internet www.cssf.lu.

Marco Zwick assermenté par le Ministre des Finances comme directeur de la CSSF

Communiqué de presse 18/29 du 4 septembre 2018

Le 3 septembre 2018, le Ministre des Finances Pierre Gramegna a assermenté Marco Zwick en tant que nouveau directeur de la CSSF. Il succède à Simone Delcourt, partie à la retraite, et reprend le domaine de compétence du métier OPC et des PSF spécialisés.

Marco Zwick, qui détient un Master of Business Administration de la Sheffield Business School (Hallam University), a occupé diverses fonctions dans le secteur financier depuis 1989, notamment celles de chef de la fonction compliance auprès de Deutsche Börse Group et chef des fonctions compliance et risques, EMEA, auprès de Schroders avant de rejoindre RBC Investor & Treasury Services en mai 2015 en tant que Chief Compliance Officer pour l'Europe, le Royaume-Uni et l'Asie. En parallèle, il a présidé le groupe de travail LBC de l'ALFI pendant 13 ans. Depuis novembre 2017, Marco Zwick coprésidait avec l'US Stock Exchange Commission le groupe de travail du GAFI dans le cadre des lignes directrices relatives à l'approche fondée sur les risques pour les titres (Risk Based Approach Guidance for Securities). De 2010 à 2016, il a également été président de Luxembourg Association of Risk Management et siège au conseil de l'Economist Club au Luxembourg.

Situation globale des organismes de placement collectif à la fin du mois de juillet 2018

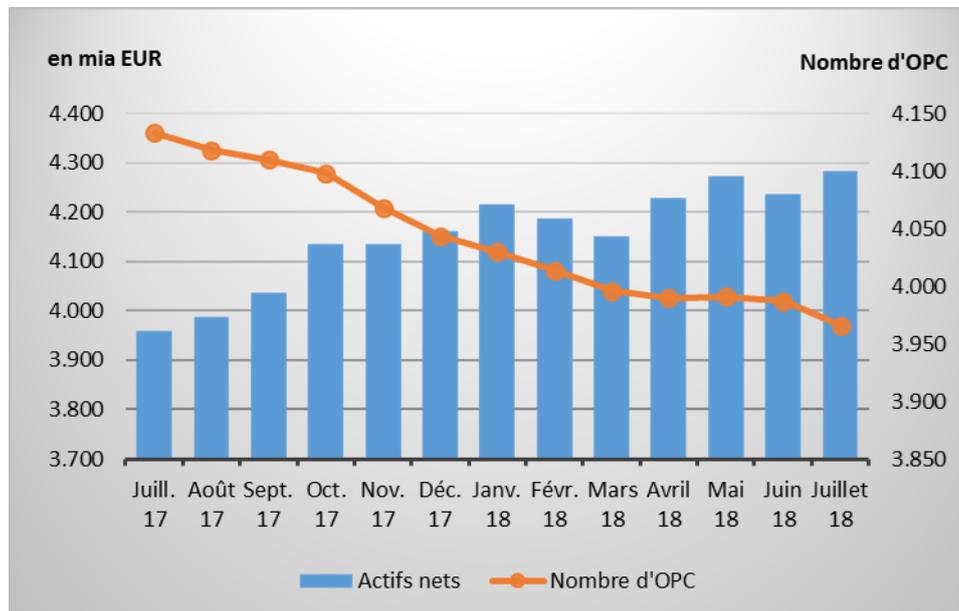
Communiqué de presse 18/30 du 7 septembre 2018

I. Situation globale

Au 31 juillet 2018, le patrimoine global net des organismes de placement collectif, comprenant les OPC soumis à la Loi de 2010, les fonds d'investissement spécialisés et les SICAR, s'est élevé à EUR 4.282,464 milliards contre EUR 4.237,082 milliards au 30 juin 2018, soit une augmentation de 1,07% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 8,21%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois de juillet une variation positive se chiffrant à EUR 45,382 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 10,523 milliards (0,25%) et de l'évolution favorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 34,859 milliards (0,82%).

L'évolution des organismes de placement collectif se présente comme suit :



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) pris en considération est de 3.966 par rapport à 3.987 le mois précédent. 2.573 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 13.364 compartiments. En y ajoutant les 1.393 entités à structure classique, au total 14.757 unités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les principales catégories des organismes de placement collectif et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois de juillet :

Au niveau des pays développés, la catégorie d'OPC à actions européennes a réalisé une performance positive suite à l'apaisement des tensions commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis, la stabilisation des indicateurs économiques et aux bons résultats des entreprises en Europe. La croissance robuste aux Etats-Unis ainsi que les résultats d'entreprises au-dessus des attentes ont fait clôturer la catégorie d'OPC à actions américaines en territoire positif. Si les cours des actions japonaises ont été soutenues par un environnement économique globalement favorable et ceci malgré des indicateurs économiques un peu moins bons pour le Japon, la dépréciation du Yen par rapport à l'EUR a compensé ces gains faisant que la catégorie d'OPC à actions japonaises a peu bougé.

Au niveau des pays émergents, les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, la légère décélération de la croissance des pays en Asie, le développement divergent des marchés d'actions dans plusieurs pays de ladite région ainsi que la dépréciation des principales devises asiatiques contre l'EUR ont pesé sur les cours de la catégorie d'OPC à actions d'Asie qui n'a affiché qu'une performance légèrement positive. Malgré les problèmes politiques de certains pays de l'Europe de l'Est, l'accalmie des tensions commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis s'est traduite par des gains de cours au niveau de la catégorie d'OPC à actions de l'Europe de l'Est. La forte hausse des cours de la catégorie d'OPC à actions de l'Amérique latine est le résultat de la bonne performance des marchés, surtout au Brésil et au Mexique, ainsi que la forte appréciation des principales devises sud-américaines par rapport à l'EUR.

Au cours du mois de juillet, les catégories d'OPC à actions ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

Evolution des OPC à actions au mois de juillet 2018*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Actions marché global	1,48%	0,87%
Actions européennes	2,11%	0,03%
Actions américaines	1,98%	0,83%
Actions japonaises	-0,01%	-0,77%
Actions Europe de l'Est	1,49%	-1,31%
Actions Asie	0,10%	-0,61%
Actions Amérique latine	8,83%	-0,75%
Actions autres	1,26%	-0,14%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

En Europe et aux Etats-Unis, les rendements des obligations d'Etat ont légèrement augmenté en relation notamment avec l'apaisement des tensions commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis et les chiffres économiques positifs dans ces deux régions. Dans ce contexte, les investisseurs se sont tournés davantage vers les obligations d'entreprise avec comme conséquence une légère baisse des primes de risques profitant à ces valeurs.

Sur cette base, la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR a peu changé pour le mois sous revue alors que la catégorie d'OPC à obligations libellées en USD, sur fond notamment de la dépréciation de l'USD par rapport à l'EUR, a terminé le mois en baisse.

L'apaisement des tensions commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis, les mesures de politique économique entamées par la Chine ainsi que la réduction des primes de risque ont nourri la hausse des cours de la catégorie d'OPC à obligations des pays émergents.

Au cours du mois de juillet, les catégories d'OPC à revenu fixe ont globalement affiché un investissement net en capital positif, ceci étant dû principalement aux souscriptions nettes dans les OPC monétaires.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de juillet 2018*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Marché monétaire en EUR	-0,02%	-3,18%
Marché monétaire en USD	-0,63%	1,85%
Marché monétaire global	-0,16%	2,01%
Obligations libellées en EUR	0,10%	0,02%
Obligations libellées en USD	-0,45%	0,73%
Obligations marché global	0,26%	-0,15%
Obligations marchés Emergents	1,41%	0,12%
Obligations High Yield	0,74%	-0,09%
Autres	0,21%	0,57%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant :

Evolution des OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de juillet 2018*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
OPC diversifiés	0,82%	0,09%
Fonds de Fonds	1,07%	0,40%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC

	OPCVM PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		SOUS-TOTAL (hors SICAR)		SICAR ¹		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2015	1 892	2 946,860 €	384	169,896 €	1 602	389,445 €	3 878	3 506,201 €	282	37,430 €	4 160	3 543,631 €
31/01/2016	1 903	2 819,861 €	378	164,531 €	1 596	386,607 €	3 877	3 370,999 €	282	37,430 €	4 159	3 408,429 €
29/02/2016	1 904	2 813,421 €	373	157,278 €	1 592	387,785 €	3 869	3 358,484 €	282	37,430 €	4 151	3 395,914 €
31/03/2016	1 905	2 847,418 €	371	157,047 €	1 603	390,939 €	3 879	3 395,404 €	282	37,430 €	4 161	3 432,834 €
30/04/2016	1 904	2 888,262 €	370	159,477 €	1 606	394,341 €	3 880	3 442,080 €	282	37,430 €	4 162	3 479,510 €
31/05/2016	1 902	2 928,461 €	371	159,174 €	1 609	400,345 €	3 882	3 487,980 €	282	37,430 €	4 164	3 525,410 €
30/06/2016	1 899	2 906,498 €	367	156,893 €	1 621	398,513 €	3 887	3 461,904 €	282	37,430 €	4 169	3 499,334 €
31/07/2016	1 892	2 997,551 €	365	159,356 €	1 631	408,849 €	3 888	3 565,756 €	282	37,430 €	4 170	3 603,186 €
31/08/2016	1 894	3 033,413 €	363	159,141 €	1 636	409,608 €	3 893	3 602,162 €	282	37,430 €	4 175	3 639,592 €
30/09/2016	1 891	3 051,016 €	362	159,088 €	1 644	411,825 €	3 897	3 621,929 €	282	37,430 €	4 179	3 659,359 €
31/10/2016	1 893	3 053,246 €	356	159,320 €	1 642	413,932 €	3 891	3 626,498 €	282	37,430 €	4 173	3 663,928 €
30/11/2016	1 888	3 065,882 €	355	158,862 €	1 645	415,885 €	3 888	3 640,629 €	282	37,430 €	4 170	3 678,059 €
31/12/2016	1 869	3 116,104 €	353	160,578 €	1 639	424,394 €	3 861	3 701,076 €	283	40,254 €	4 144	3 741,330 €
31/01/2017	1 869	3 138,701 €	351	160,967 €	1 623	427,236 €	3 843	3 726,904 €	283	40,483 €	4 126	3 767,387 €
28/02/2017	1 880	3 217,837 €	351	164,858 €	1 617	436,203 €	3 848	3 818,898 €	282	41,419 €	4 130	3 860,317 €

¹ Avant le 31 décembre 2016, les données statistiques pour les SICAR n'ont été publiées que sur base annuelle.

	OPCVM PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		SOUS-TOTAL (hors SICAR)		SICAR ¹		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/03/2017	1 895	3 257,773 €	346	165,780 €	1 618	440,288 €	3 859	3 863,841 €	280	42,186 €	4 139	3 906,027 €
30/04/2017	1 892	3 286,525 €	342	164,471 €	1 613	444,874 €	3 847	3 895,870 €	282	42,037 €	4 129	3 937,907 €
31/05/2017	1 895	3 297,803 €	342	162,813 €	1 620	453,326 €	3 857	3 913,943 €	285	42,923 €	4 142	3 956,366 €
30/06/2017	1 887	3 288,338 €	338	160,634 €	1 618	451,703 €	3 843	3 900,675 €	287	42,923 €	4 130	3 943,598 €
31/07/2017	1 885	3 307,103 €	338	159,097 €	1 619	448,554 €	3 842	3 914,754 €	291	42,827 €	4 133	3 957,581 €
31/08/2017	1 876	3 328,865 €	337	156,448 €	1 615	458,911 €	3 828	3 944,224 €	290	43,104 €	4 118	3 987,328 €
30/09/2017	1 880	3 380,943 €	332	154,308 €	1 608	459,079 €	3 820	3 994,330 €	290	42,810 €	4 110	4 037,140 €
31/10/2017	1 871	3 470,456 €	325	155,929 €	1 612	466,213 €	3 808	4 092,598 €	290	43,097 €	4 098	4 135,695 €
30/11/2017	1 864	3 469,422 €	325	155,343 €	1 591	465,954 €	3 780	4 090,719 €	288	45,080 €	4 068	4 135,799 €
31/12/2017	1 859	3 486,445 €	323	154,189 €	1 576	472,415 €	3 758	4 113,049 €	286	46,565 €	4 044	4 159,614 €
31/01/2018	1 852	3 539,403 €	320	155,272 €	1 573	473,290 €	3 745	4 167,965 €	285	46,065 €	4 030	4 214,030 €
28/02/2018	1 854	3 513,980 €	316	152,309 €	1 560	475,916 €	3 730	4 142,205 €	284	45,118 €	4 014	4 187,323 €
31/03/2018	1 846	3 473,243 €	314	150,078 €	1 552	480,516 €	3 712	4 103,837 €	284	45,061 €	3 996	4 148,898 €
30/04/2018	1 843	3 549,467 €	309	146,350 €	1 554	485,963 €	3 706	4 181,780 €	284	45,752 €	3 990	4 227,532 €
31/05/2018	1 842	3 581,805 €	307	149,109 €	1 558	492,594 €	3 707	4 223,508 €	284	47,517 €	3 991	4 271,025 €
30/06/2018	1 843	3 541,974 €	304	147,522 €	1 557	497,610 €	3 704	4 187,106 €	283	49,976 €	3 987	4 237,082 €
31/07/2018	1 841	3 582,463 €	301	147,933 €	1 545	501,062 €	3 687	4 231,458 €	279	51,006 €	3 966	4 282,464 €

Durant le mois de référence, les 14 organismes de placement collectif suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

1) OPCVM partie I Loi 2010 :

- BELGRAVIA LUX UCITS, 15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- BLUEORCHARD UCITS, 28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
- BOS INTERNATIONAL FUND, 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- CONVICTION PATRIMOINE, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- KEEL CAPITAL SICAV-UCITS, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- MANDATUM LIFE SICAV-UCITS, 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- UNIINSTITUTIONAL STRUCTURED CREDIT, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- VM BC AKTIEN GLOBAL, 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel
- VM BC ANLEIHEN GLOBAL, 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel
- VM BC BASISSTRATEGIE GLOBAL, 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel

2) FIS :

- PROXY P SICAV-SIF, 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg
- RASMALA ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- REDWING S.A. SICAV-SIF, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- THREE HILLS CAPITAL SOLUTIONS III, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Les 35 organismes de placement collectif suivants ont été radiés de la liste officielle au cours du mois de référence :

1) OPCVM partie I Loi 2010 :

- DB FIXED COUPON FUND 2018, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- ECM CREDIT FUND SICAV, 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- FAVORIT-INVEST GARANT 1, 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel
- FAVORIT-INVEST GARANT 2, 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel
- GFG FUND SICAV, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- HERBEUS SICAV, 2, place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg
- ONEWORLD TACTICS, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- PAM INTERNATIONAL FUND SELECTION PORTFOLIO, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- ROCHE-BRUNE FUNDS, 60, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- W&W STRATEGIE FONDS, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- WERTE & SICHERHEIT NR. 1, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- WERTE & SICHERHEIT NR. 2 – GLOBALE STABILITÄT, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

2) OPC partie II Loi 2010 :

- BLAKENEY INVESTORS, 15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- EOS INVESTMENT SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- MAN-AHL LANDMARK, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

3) FIS :

- AGALUX ALTERNATIVE FUND, 60, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- AMBOLT S.A., 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg
- AXA-SPDB CHINA DOMESTIC GROWTH A-SHARES, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- CEE MULTISECTOR FUND S.A. - SICAV - SIF, 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- FOS FORTUNE, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- FOS SURPRISE, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- HIGH LIQUIDITY INVESTMENT FUND, 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen
- IPC - FORTUNA FUND 1, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- IPC - STELLA CAPITAL FUND, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- IPC-PORTFOLIO INVEST I, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- PRIMATUM FCP SPECIALIZED INVESTMENT FUND, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- QUEENSGATE INVESTMENTS FUND I, 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
- RESA FONDS, 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
- SESFIKILE GLOBAL PROPERTY FUND, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
- VAH PRIVATE EQUITY SICAV, 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
- VALLIS CONSTRUCTION SECTOR CONSOLIDATION FUND SICAV-SIF, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

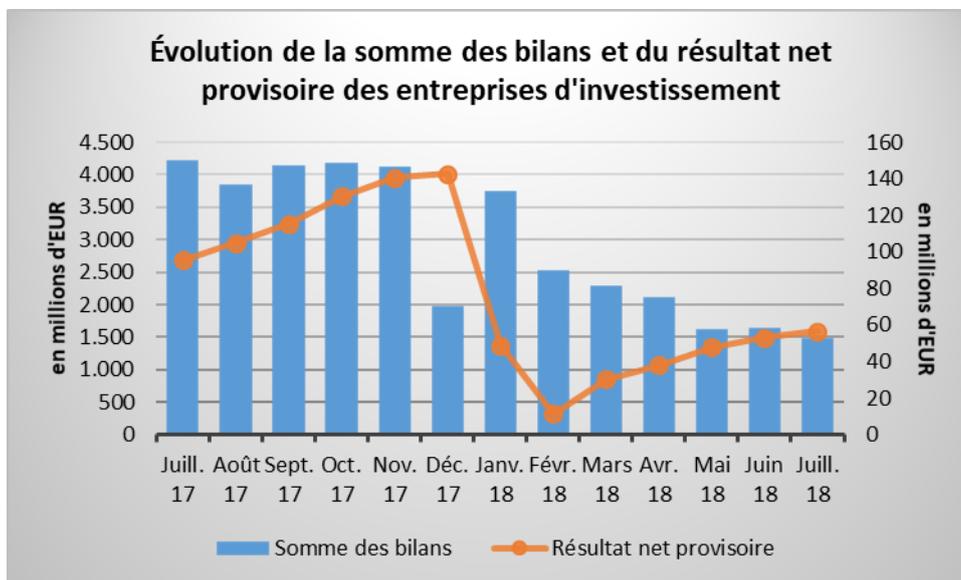
4) SICAR :

- EURAZEO PARTNERS B S.C.A., SICAR, 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- EURAZEO PARTNERS S.C.A., SICAR, 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- EURO INDUSTRIAL S.A R.L. SICAR, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- SLB BRAZIL ECONOMY FUND S.A. SICAR, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

STATISTIQUES

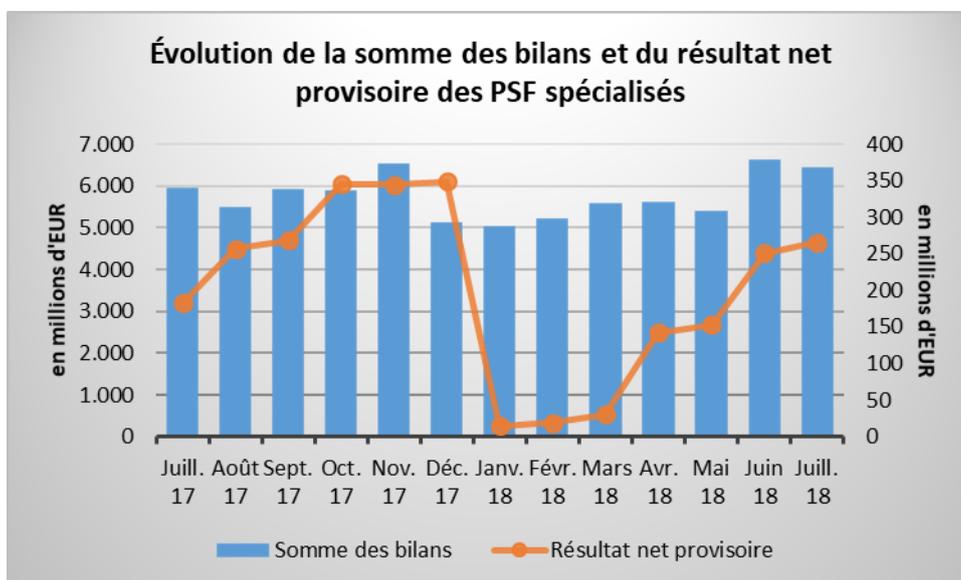
Entreprises d'investissement

Somme des bilans au 31 juillet 2018 en baisse



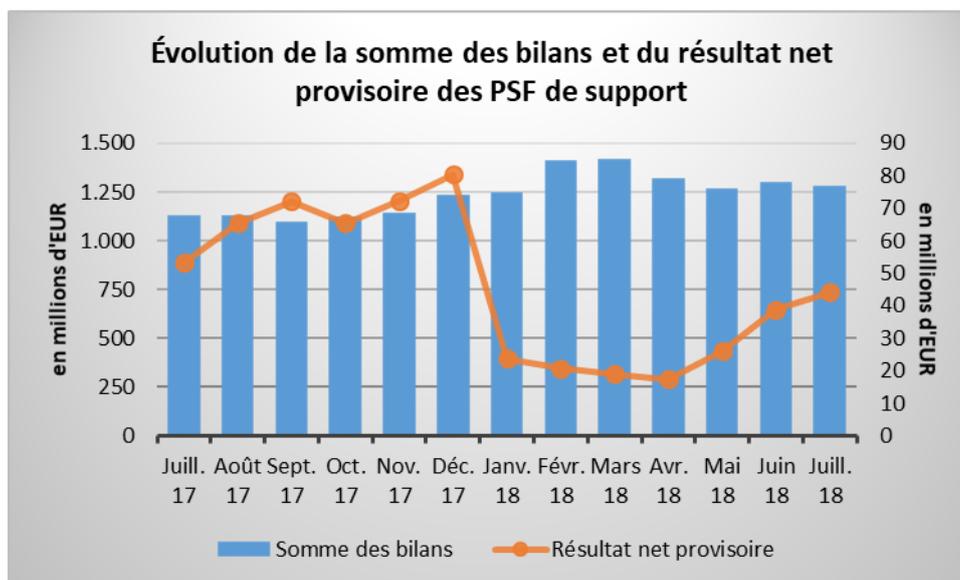
PSF spécialisés

Somme des bilans au 31 juillet 2018 en baisse



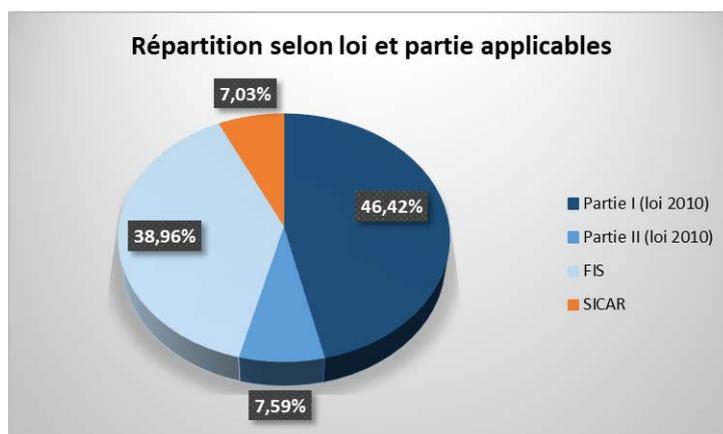
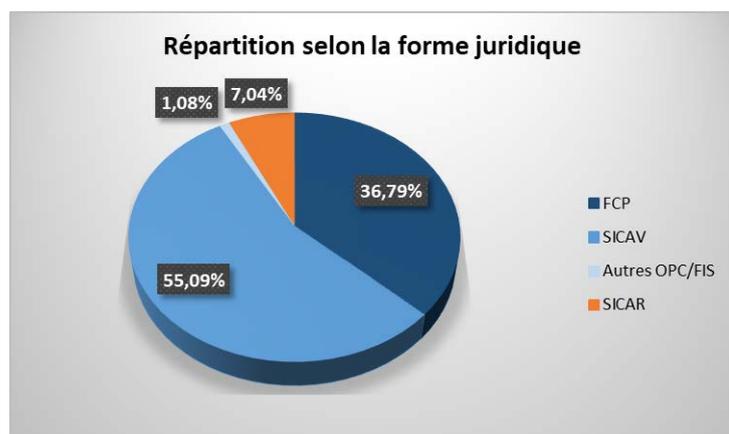
PSF de support

Somme des bilans au 31 juillet 2018 en baisse



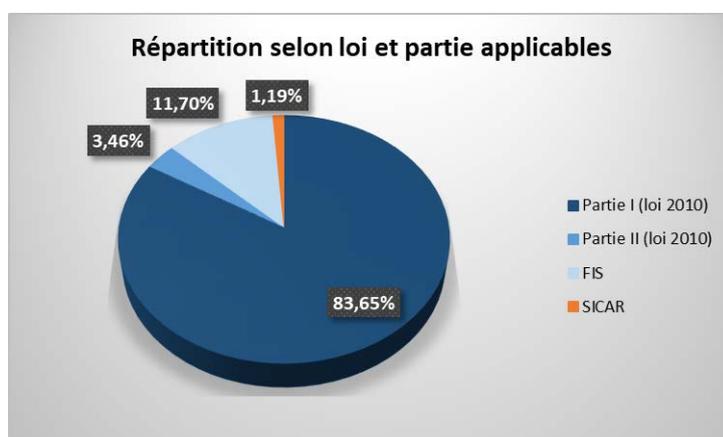
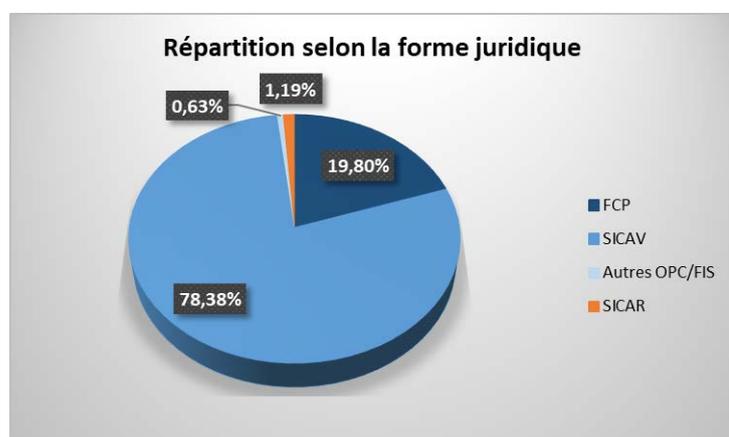
OPC (Situation au 31 juillet 2018)

Nombre d'OPC



Loi, partie/forme juridique	FCP	SICAV	Autres OPC/FIS	SICAR	Total
Partie I (loi 2010)	967	874	0	0	1.841
Partie II (loi 2010)	151	147	3	0	301
FIS	341	1.164	40	0	1.545
SICAR	0	0	0	279	279
TOTAL	1.459	2.185	43	279	3.966

Actifs nets des OPC



Loi, partie/forme juridique (en mia €)	FCP	SICAV	Autres OPC/FIS	SICAR	Total
Partie I (loi 2010)	628,184	2.954,279	0,000	0,000	3.582,463
Partie II (loi 2010)	51,169	96,094	0,670	0,000	147,933
FIS	168,693	306,031	26,338	0,000	501,062
SICAR	0,000	0,000	0,000	51,006	51,006
TOTAL	848,046	3.356,404	27,008	51,006	4.282,464

Ventilation par politique d'investissement

Ventilation par politique d'investissement	Avoirs nets (en mia €)	Nombre d'unités ²
Valeurs mobilières à revenu fixe	1.223,583	3.091
Valeurs mobilières à revenu variable	1.315,529	3.909
Valeurs mobilières diversifiées	957,607	3.986
Fonds de fonds	251,007	2.180
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	306,606	228
Liquidités	1,380	17
Valeurs mobilières non cotées	34,008	207
Capitaux à risque élevé	1,902	31
Immobilier	67,966	330
Futures et/ou Options	13,420	125
Autres valeurs	58,450	249
Public-to-Private	0,126	3
Mezzanine	2,817	12
Venture Capital (SICAR)	8,003	88
Private Equity (SICAR)	40,060	301
TOTAL	4.282,464	14.757

Actifs nets ventilés par politique d'investissement

Ventilation par politique d'investissement	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE D'UNITES	EMISSIONS (en mia €)	RACHATS (en mia €)	EMISSIONS NETTES (en mia €)
PARTIE I					
Valeurs mobilières à revenu fixe	1.116,700	2.537	46,074	43,949	2,125
Valeurs mobilières à revenu variable	1.252,385	3.551	45,057	41,495	3,562
Valeurs mobilières diversifiées	775,556	2.851	21,642	21,713	-0,071
Fonds de fonds	138,135	999	3,346	2,733	0,613
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	287,520	178	149,895	147,468	2,427
Liquidités	1,065	9	0,608	0,186	0,422
Futures et/ou Options	7,806	57	0,288	0,439	-0,151
Autres valeurs	3,296	10	0,107	0,121	-0,014
TOTAL PARTIE I :	3.582,463	10.192	267,017	258,104	8,913
PARTIE II					

² Le terme « unité » regroupe, d'une part, les OPC classiques et, d'autre part, les compartiments des OPC à compartiments multiples.

Valeurs mobilières à revenu fixe	22,917	107	0,454	0,583	-0,129
Valeurs mobilières à revenu variable	13,322	60	0,128	0,219	-0,091
Valeurs mobilières diversifiées	53,085	191	1,268	1,374	-0,106
Fonds de fonds	30,465	284	0,289	0,317	-0,028
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	14,670	42	1,009	1,294	-0,285
Liquidités	0,299	6	0,003	0,065	-0,062
Valeurs mobilières non cotées	5,625	16	0,095	0,014	0,081
Capitaux à risque élevé	0,000	0	0,000	0,000	0,000
Immobilier	1,512	21	0,000	0,000	0,000
Futures et/ou Options	2,592	24	0,095	0,077	0,018
Autres valeurs	3,446	15	0,030	0,152	-0,122
TOTAL PARTIE II :	147,933	766	3,371	4,095	-0,724
FIS					
Valeurs mobilières à revenu fixe	83,966	447	1,475	2,008	-0,533
Valeurs mobilières à revenu variable	49,822	298	0,701	0,510	0,191
Valeurs mobilières diversifiées	128,966	944	2,722	1,752	0,970
Fonds de fonds	82,407	897	2,329	2,166	0,163
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	4,416	8	0,395	0,234	0,161
Liquidités	0,016	2	0,000	0,000	0,000
Valeurs mobilières non cotées	28,383	191	0,512	0,165	0,347
Capitaux à risque élevé	1,902	31	0,010	0,000	0,010
Immobilier	66,454	309	0,650	0,384	0,266
Futures et/ou Options	3,022	44	0,036	0,336	-0,300
Autres valeurs	51,708	224	1,808	0,532	1,276
TOTAL FIS :	501,062	3.395	10,638	8,087	2,551
SICAR					
Public-to-Private	0,126	3	0,000	0,000	0,000
Mezzanine	2,817	12	0,000	0,000	0,000
Venture Capital	8,003	88	0,000	0,000	0,000
Private Equity	40,060	301	0,072	0,289	-0,217
TOTAL SICAR	51,006	404	0,072	0,289	-0,217
TOTAL OPC LUXEMBOURGEOIS	4.282,464	14.757	281,098	270,575	10,523

Origine des initiateurs des OPC luxembourgeois

Pays	Actifs nets (en mia €)	en %	Nombre d'OPC	en %	Nombre d'unités	en %
Etats-Unis	859,517	20,1%	184	4,6%	1.080	7,3%
Royaume-Uni	755,454	17,6%	281	7,1%	1.618	11,0%
Allemagne	612,063	14,3%	1.336	33,7%	2.653	18,0%
Suisse	585,047	13,7%	575	14,5%	2.748	18,6%
France	400,856	9,4%	312	7,9%	1.499	10,2%
Italie	348,928	8,1%	147	3,7%	1.264	8,6%
Belgique	182,068	4,3%	166	4,2%	927	6,3%
Luxembourg	104,168	2,4%	231	5,8%	660	4,5%
Pays-Bas	94,822	2,2%	44	1,1%	253	1,7%
Danemark	86,033	2,0%	23	0,6%	214	1,4%
Autres	253,508	5,9%	667	16,8%	1.841	12,4%
TOTAL	4.282,464	100,0%	3.966	100,0%	14.757	100,0%

Classement des devises dans lesquelles les unités des OPC luxembourgeois sont libellées

Devise	Actifs nets (en mia €)	en %	Nombre d'unités	en %
AUD	5,313	0,124%	29	0,197%
CAD	2,030	0,047%	22	0,149%
CHF	48,259	1,127%	280	1,897%
CNH	1,605	0,037%	23	0,156%
CNY	0,171	0,004%	4	0,027%
CZK	1,375	0,032%	65	0,440%
DKK	1,774	0,041%	11	0,075%
EUR	2.341,458	54,675%	9.366	63,468%
GBP	114,179	2,666%	335	2,270%
HKD	4,941	0,115%	10	0,068%
HUF	0,325	0,008%	30	0,203%
JPY	63,940	1,493%	205	1,389%
MXN	0,017	0,000%	1	0,007%
NOK	4,905	0,115%	31	0,210%
NZD	0,710	0,017%	5	0,034%
PLN	0,363	0,008%	14	0,095%
RON	0,479	0,011%	4	0,027%

SEK	53,949	1,260%	186	1,260%
SGD	0,491	0,011%	4	0,027%
TRY	0,016	0,000%	3	0,020%
USD	1.636,140	38,206%	4.128	27,973%
ZAR	0,024	0,001%	1	0,007%
TOTAL	4.282,464	100,000%	14.757	100,000%

Fonds de pension

Au 19 septembre 2018, **13 fonds de pension** sous forme de société d'épargne pension à capital variable (SEPCAV) et d'association d'épargne-pension (ASSEP) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

À la même date, **18** professionnels étaient agréés pour exercer l'activité de **gestionnaire de passif** pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Organismes de titrisation

Depuis la publication de la dernière Newsletter, l'**organisme de titrisation** suivant a été **inscrit** sur la liste officielle des organismes de titrisation agréés régis par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation :

- IMPALA SECURITIES S.A.

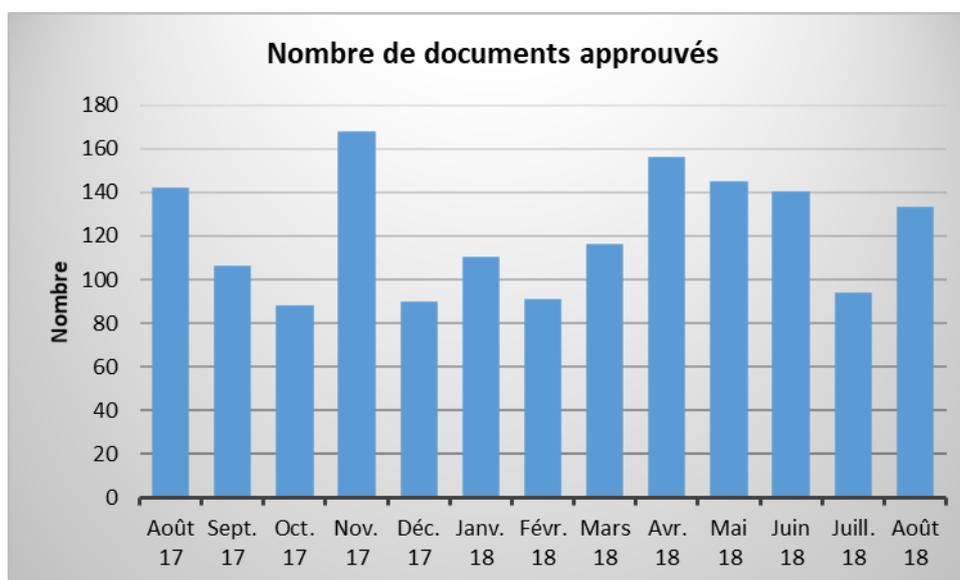
Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à **32 unités** au 12 septembre 2018.

Supervision publique de la profession de l'audit

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 août 2018, **59 cabinets de révision agréés** et **306 réviseurs d'entreprises agréés**. S'y ajoutent **31 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers** dûment enregistrés en application de la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit.

Prospectus pour valeurs mobilières en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un marché réglementé (Partie II et Partie III, Chapitre 1 de la loi relative aux prospectus pour valeurs mobilières)

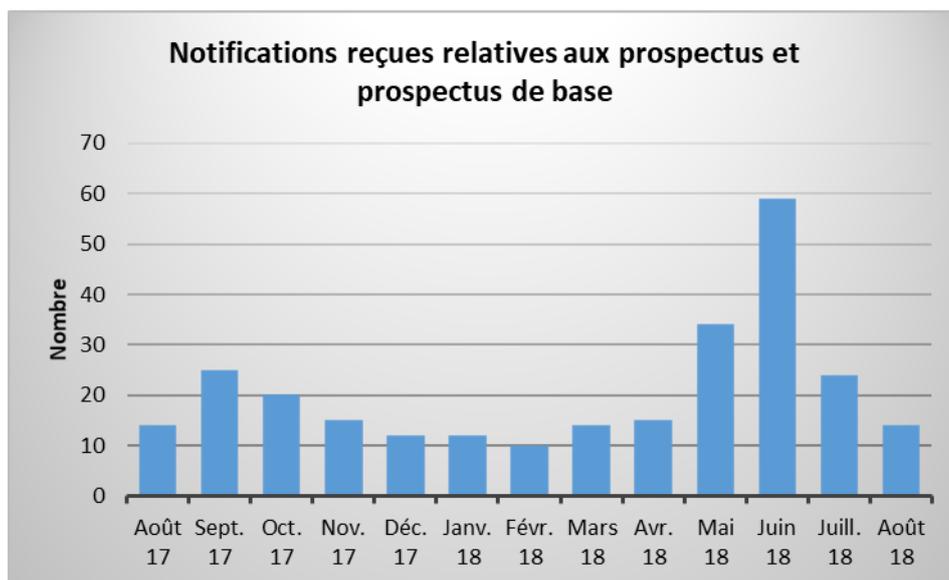
Approbations par la CSSF



Au cours du mois d'août 2018, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 133 documents, qui se répartissent comme suit :

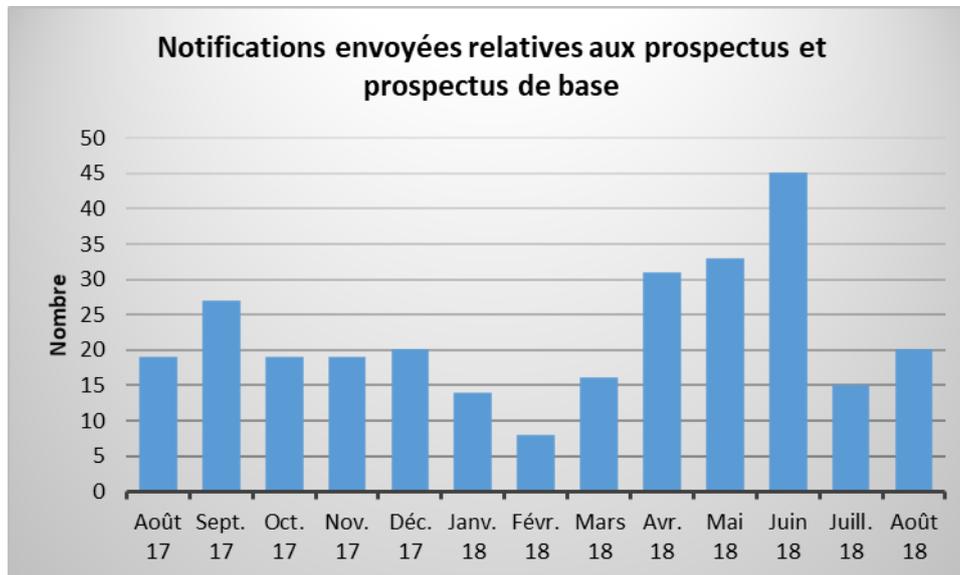
prospectus de base :	18	(13,53 %)
autres prospectus :	10	(7,52 %)
documents d'enregistrement :	0	(0,00 %)
suppléments :	105	(78,95 %)

Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois d'août 2018, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen, 14 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 84 notifications relatives à des suppléments.

Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois d'août 2018, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen, 20 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 73 notifications relatives à des suppléments³.

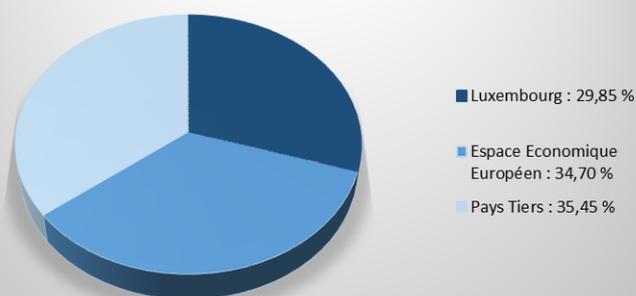
³ Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence des émetteurs (la « Loi Transparence »)

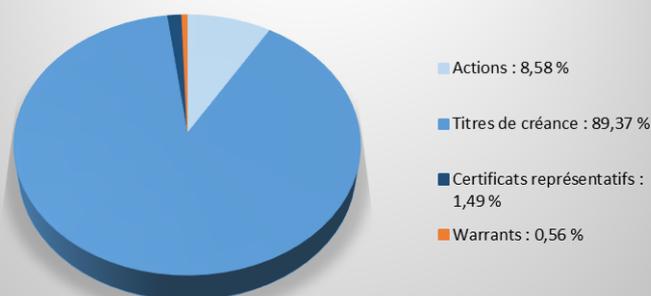
Depuis le 10 août 2018, 1 émetteur a désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, 8 émetteurs ont été radiés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 10 septembre 2018, 536 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.

Répartition des émetteurs par pays



Répartition des émetteurs par type de valeur mobilière admise à la négociation



PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

			Comparaison annuelle
Banques	Nombre (19/09/2018)	138	↘ 4 entités
	Somme des bilans (30/06/2018)	EUR 783,036 mia	↗ EUR 19,590 mia
	Résultat avant provisions (30/06/2018)	EUR 2,727 mia	↘ EUR 301 mio
Etablissements de paiement	Nombre (19/09/2018)	10	aucune variation
Etablissements de monnaie électronique	Nombre (19/09/2018)	5	aucune variation
OPC	Nombre (17/09/2018)	Partie I loi 2010 : 1 836	↘ 46 entités
		Partie II loi 2010 : 298	↘ 38 entités
		FIS : 1 549	↘ 64 entités
		TOTAL : 3 683	↘ 148 entités
	Nombre (10/09/2018)	SICAR : 277	↘ 13 entités
	Patrimoine global net (31/07/2018)	EUR 4 282,464 mia	↗ EUR 324,883 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 15)	Nombre (31/08/2018)	206	↗ 3 entités
	Somme des bilans (30/06/2018) ⁴	EUR 14,109 mia	↗ EUR 715 mio
Sociétés de gestion (Chapitre 16)	Nombre (31/08/2018)	164	↘ 8 entités
Gestionnaires de FIA	Nombre (17/09/2018)	236	↗ 10 entités
Fonds de pension	Nombre (19/09/2018)	13	aucune variation
Organismes de titrisation agréés	Nombre (12/09/2018)	32	↘ 2 entités
Entreprises d'investissement	Nombre (19/09/2018)	98 dont 5 succursales	↘ 8 entités
	Somme des bilans (31/07/2018)	EUR 1,470 mia	↘ EUR 2,746 mia
	Résultat net provisoire (31/07/2018)	EUR 56,71 mio	↘ EUR 38,82 mio
PSF spécialisés	Nombre (19/09/2018)	110	↘ 3 entités
	Somme des bilans (31/07/2018)	EUR 6,442 mia	↗ EUR 505 mio
	Résultat net provisoire (31/07/2018)	EUR 265,845 mio	↗ EUR 83,156 mio
PSF de support	Nombre (19/09/2018)	76	↘ 2 entités
	Somme des bilans (31/07/2018)	EUR 1,276 mia	↗ EUR 149 mio
	Résultat net provisoire (31/07/2018)	EUR 44,18 mio	↘ EUR 8,96 mio
Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence	Nombre (10/09/2018)	536	↘ 87 entités
Supervision de la profession de l'audit	Nombre (31/08/2018)	59 cabinets de révision agréés	↘ 1 entité
		306 réviseurs d'entreprises agréés	↗ 8 personnes
		31 contrôleurs et entités de pays tiers	↘ 9 entités
Emploi (30/06/2018)	Banques	26 483 personnes	↗ 350 personnes
	Sociétés de gestion (Chapitre 15) ⁴	4 552 personnes	↗ 360 personnes
	Entreprises d'investissement	2 084 personnes	↘ 194 personnes
	PSF spécialisés	4 341 personnes	↗ 238 personnes
	PSF de support	10 207 personnes	↗ 1 005 personnes
	Total	47 667 personnes	↗ 1 759 personnes ⁵

⁴ Chiffres provisoires⁵ Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.